

6^e Sommet Africités

LES RECOMMANDATIONS A L'ISSUE DES SESSIONS SPECIALES DU CAMEROUN

Thème 1: LES INSTITUTIONS DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT LOCAL FACE AUX BESOINS D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES AFRICAINES

Aux Gouvernements :

- Redéfinir les fonctions des institutions publiques de financement en tenant compte de l'évolution du processus de décentralisation et de la complexité des enjeux du développement local;
- Accroître, diversifier et pérenniser les activités des institutions publiques de financement du développement local en Afrique et mettre sur pied des critères fiables d'évaluation et de performance des Collectivités ;
- Mettre en place des stratégies novatrices d'accompagnement des Collectivités locales à la maîtrise d'ouvrage et à la gestion des services de base;
- Rendre les Collectivités directement éligibles aux financements des institutions financières multilatérales

Aux Partenaires au Développement

- Mettre en place un réseau africain d'institutions dédiées au financement du développement local, en faire un partenaire technique de la CADDEL et des CGLUA et prévoir sa prise en compte dans la nouvelle approche de la gouvernance locale et l'intégration régionale ;
- Prendre en compte le droit des Collectivités locales au développement dans la détermination des conditions d'accès au financement et concilier les impératifs de développement social et les exigences de rentabilité des projets;
- Contribuer à la valorisation du potentiel endogène des Collectivités et mettre sur pied des stratégies de mobilisation et de diversification des ressources des institutions publiques de financement.

Aux Elus Locaux

- Mettre sur pied des stratégies de diversification des ressources des Collectivités locales;
- Développer des projets de développement à haute intensité de main d'œuvre et respectueux de l'environnement et renforcer les capacités du personnel des Collectivités locales en maîtrise d'ouvrage et en gestion des infrastructures;
- Mettre sur pied des plateformes de collaboration (public-privé) dans la fourniture des services de base, l'exploitation du potentiel économique des collectivités et la promotion de la croissance locale.

Thème 2 : LA PROMOTION DE BONNES PRATIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT LOCAL EN AFRIQUE

Aux Gouvernements :

- Encourager l'échange d'expériences entre Collectivités, afin que les ressources mobilisées pour le financement du développement local impactent positivement sur la qualité de vie des populations ;
- Mettre sur pied un mécanisme panafricain de promotion et/ou de soutien aux initiatives de développement local ayant contribué de manière significative au changement social ;
- Accompagner les partenaires au développement dans l'identification, la promotion et la diffusion des bonnes initiatives de développement local en Afrique.

Aux Elus Locaux

- De s'approprier le concept et l'approche « bonne pratique » dans le cadre de la conduite des projets de développement local ;
- Initier et conduire des projets de gouvernance qui contribuent de façon remarquable et durable à l'amélioration du cadre et des conditions de vie et impliquer étroitement les bénéficiaires dans cette démarche ;
- Faire de la bonne gouvernance le leitmotiv de l'action publique locale et exercer un plaidoyer auprès des gouvernements afin que ce concept soit érigé en critère d'affectation des ressources et d'évaluation des Collectivités locales ;

Aux Partenaires au Développement

- Soutenir et encourager les actions de développement local pertinentes, innovantes et porteuses de croissance ;
- Développer des initiatives de renforcement du leadership local dans le cadre du processus de transfert des compétences et dans la conduite des projets de développement ;
- Appuyer les Communes dans la mise en œuvre des projets de développement à forte valeur ajoutée au niveau local ;
- renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des systèmes de reconnaissance de l'excellence dans la gouvernance locale ;
- assurer un meilleur suivi des initiatives primées

Session spéciale sur la rencontre des organismes et programmes africains de financement du développement local.

Aux Partenaires au Développement

-Echanger régulièrement sur les politiques, processus, pratiques et expériences glanées en matière de financement de la décentralisation et capitaliser au maximum, les leçons et recommandations des rencontres d'échanges sur le développement local ;

-Organiser et institutionnaliser une plateforme de collaboration entre les organismes africains de financement du développement local afin de partager les expériences, opportunités et contraintes qu'offre le contexte de la décentralisation dans chaque pays ;

- Encourager et s'impliquer dans la consolidation du mouvement municipal national afin de contribuer au rayonnement des Collectivités locales africaines à l'international.

Aux Gouvernements

-Mettre sur pied au niveau des Etats, des structures exclusivement dédiées à l'accompagnement technique et financier des collectivités locales ;

- Instruire les institutions africaines de financement des projets locaux dans la conduite de leurs activités notamment la mobilisation des ressources et la fourniture des services de base ;

- Associer étroitement les Collectivités et les organisations de la société civile dans le dispositif de pilotage des programmes de financement de la décentralisation

Aux Elus Locaux

-profiter des instances de dialogue entre institutions dédiées au financement des projets locaux pour faire le plaidoyer en faveur du respect des spécificités et des besoins chaque collectivités dans l'élaboration des outils et mécanismes de financement ;

- renforcer le partenariat avec les institutions de financement de la décentralisation dans le cadre du montage, du financement, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets

- explorer les opportunités qu'offre l'intercommunalité dans la conduite des projets à forte valeur ajoutée au niveau local.